

26. A été découvert maintenant par les oracles des prophètes, selon l'ordre du Dieu éternel, et a été connu de tous les peuples, afin qu'ils obéissent à la foi.

27. A Dieu, qui est le seul sage, honneur et gloire, par Jésus-Christ, dans tous les siècles des siècles. Amen.

26. (Quod nunc patefactum est per Scripturas Prophetarum, secundum preceptum æterni Dei, ad obeditionem fidei) in cunctis Gentibus cognitum.

27. Soli sapienti Deo, per Jesum Christum, cui honor et gloria in sæcula seculorum. Amen.

26. Quod. Mysterium. — Nunc patefactum est. Per Evangelii prædicationem. — Per Scripturas prophetarum. Qui Christum et ejus Evangelium prædixerunt. — Secundum preceptum æterni Dei. Ex mandato seu delegatione æterni Dei videlicet facta apostolla. — Ad obeditionem fidei. Ut nimirum omnes gentes Evangelium et Christi fidem audiant, illique credant et obediunt. — In cunctis gentibus cognitum. Scilicet mysterii. Clarus ita dicitur: Mysterii quod nunc patefactum est, et in cunctis gentibus cognitum.

27. Soli sapienti Deo. Respiciant hæc, et nectantur cum dicitis n. 25; et sensus integer est: et qui potens est vos confirmare in hoc Evangelio et prædicatione talis ac tanti mysterii, qui solus est sapiens, sit honor et gloria. — Per Jesum Christum. Gloriam et honorem Deo optare per Jesum Christum, idem significat ac optare Deum agnoscere et coli ab hominibus secundum Evangelium Christi, id est, fide Christi suscepta, et christianismum profitendo.



## PRÉFACE

## SUR LA PREMIÈRE ÉPÎTRE AUX CORINTHIENS.

1. Fondation de l'Église de Corinthe. — 2. De l'état de cette Église. — 3. De l'objet de la première Épître aux Corinthiens. — 4. Analyse de cette Épître. — 5. Du lieu et du temps où elle a été écrite. — 6. De son authenticité et de son importance doctrinale.

1. Corinthe était la capitale de l'Achaïe et même de toute la Grèce. C'était une province sénatoriale administrée par un proconsul. Cette ville avait été détruite par Mummius, lorsque la Grèce avait été réduite en province romaine, l'an 46 avant Jésus-Christ. Mais un siècle après, en l'an 44, Jules César l'avait relevée de ses ruines et y avait établi une colonie qu'il avait peuplée d'affranchis.

La situation de Corinthe était admirable. Placée sur l'isthme qui unit le Péloponèse à l'Attique, elle avait deux ports fameux, celui de Conchrée sur la mer Egée, et celui de Léchée sur la mer Ionienne. Par l'un, elle était en rapport avec l'Orient, et par l'autre, avec l'Occident.

Sa population s'était formée d'étrangers venus de toutes les parties de l'univers pour se livrer aux affaires. Ce n'était pas une ville lettrée comme Athènes, ni guerrière comme Lacédémone, mais c'était une ville de commerce. L'or y affluait, et la richesse avait entraîné après elle un luxe et une dépravation de mœurs qui était proverbiale. Sur l'acrocorinthe, qui était la citadelle de la ville, s'élevait un temple de Vénus où l'on comptait plus de mille courtisanes sacrées. Le culte de l'infâme Aphrodite autorisait, parmi les Corinthiens, les désordres les plus affreux, et ces débauches étaient tellement passées dans leurs habitudes, que pour caractériser une vie licencieuse et déréglée, on disait que c'était une vie à la Corinthe.

Saint Paul fut le premier qui annonça l'Évangile à cette ville voluptueuse. Il y vint en sortant d'Athènes vers l'an 53. Il logea chez Priscille et Aquilas, que l'édit de l'empereur Claude avait obligés de quitter Rome. Il travaillait de ses mains tout en annonçant l'Évangile, leur donnant ainsi l'exemple d'une vie frugale et laborieuse, et leur prouvant par son désintéressement qu'il n'était pas du nombre de ces philosophes qui spéculaient sur leur talent et qui n'instruisaient les autres qu'à deniers comptants.

Il s'était d'abord adressé aux Juifs, et tous les samedis il allait à la synagogue pour y annoncer l'Évangile. Il fit la conversion de Crispus, le chef de la Synagogue; mais ses succès soulevèrent contre lui ses anciens coreligionnaires, et il se vit forcé de les abandonner pour tourner ses efforts du côté des Gentils. Il quitta la maison d'Aquila et de Priscille, et se retira chez un nommé Juste ou Tite qui était probablement gentil de nation, mais qu'il avait converti à la foi.

Le Seigneur lui apparut et l'encouragea à continuer son apostolat dans cette grande ville, en l'assurant qu'il y avait là une foule d'élus. Son séjour fut d'un



an et demi, et ses efforts furent couronnés par des succès si éclatants, qu'il cita l'Eglise de Corinthe comme la preuve et le sceau de la mission divine qui lui avait été donnée.

Il quitta Corinthe vers l'an 54, et s'embarqua pour se rendre à Jérusalem. Apollo vint après lui prêcher dans cette ville, et y produisit aussi de grands fruits que l'on attribuait à la magnificence de sa parole. Des disciples de saint Pierre joignirent leurs prédications à celles de ce nouvel Apôtre, et l'on voyait chaque jour le nombre des chrétiens augmenter.

Mais dans une ville grecque, dont la population était composée d'éléments si divers, au milieu de ces Gentils d'origine si variée, et parmi ces Juifs si divisés entre eux, il ne pouvait pas se faire que l'un ne vît s'élever des dissentiments graves, capables de troubler et de détruire l'unité de cette Eglise naissante.

Ce fut précisément ce qui arriva. En quittant Corinthe, saint Paul s'était rendu à Jérusalem, et de là il était retourné à Antioche, le point de départ des missions qu'il avait faites. Après n'avoir fait qu'un rapide séjour dans cette grande ville, il avait repris ses courses apostoliques et était revenu à Ephèse où il devait passer trois années. C'est là que vinrent le trouver Stéphanas, Fortunat et Achaïque, de la part des Corinthiens, pour lui faire connaître ce qui se passait dans leur Eglise.

2. Depuis qu'il les avait quittés, de grandes divisions s'étaient élevées parmi eux. Ils avaient pris parti pour les différents prédicateurs qui leur avaient annoncé l'Evangile. Les uns étaient pour Paul, les autres pour Apollo, ceux-ci pour Céphas, ceux-là ne voulaient point de maître et prétendaient ne relever que du Christ.

Ces divisions avaient altéré l'autorité des chefs eux-mêmes, et il en était résulté parmi les fidèles de grands abus. Quelques-uns étaient revenus aux mœurs licencieuses où le christianisme les avait trouvés plongés. Un certain nombre paraissaient ne pas avoir en horreur la fornication, et la regardaient comme une chose indifférente, à la façon des patens. Au grand scandale de cette Eglise naissante, un homme vivait en concubinage public avec sa belle-mère, et joignait peut-être l'adultère à l'inceste.

Au milieu de ces hommes de commerce, la cupidité avait reparu, et avec la soif de l'argent étaient revenues une foule de violences et d'injustices. Ils avaient porté leurs différends au tribunal des infidèles, et n'avaient pas craint de déshonorer leur foi en donnant ainsi en spectacle aux incroyants leurs mauvaises passions.

Les viandes immolées aux idoles étaient devenues en même temps une cause de trouble et de division. Le concile de Jérusalem en avait défendu l'usage. L'avait-on promulguée parmi les Corinthiens ? C'est ce qu'on ne pourrait dire. Il est manifeste en tout cas que ces prescriptions n'avaient pas été suffisamment expliquées parmi ces nouveaux chrétiens. Car les uns prétendaient que l'on pouvait manger de ces viandes, et les autres soutenaient qu'on ne le pouvait pas. A Corinthe, la difficulté semblait la même sur ce point qu'à Antioche et à Jérusalem avant la décision des Apôtres.

Dans les assemblées, il y avait aussi des abus. Les femmes y paraissaient sans voile et manquaient en cela à la modestie de leur sexe. Elles prétendaient avoir le droit d'y parler, ce qui était une autre cause de désordre. Le don des langues et le don de prophétie avaient aussi amené une sorte de jalousie entre ceux qui en étaient favorisés. Ceux qui avaient reçu le premier de ces dons voulaient en faire usage au milieu des fidèles, bien que ceux-ci n'eussent pas l'intelligence de la langue qu'ils parlaient. Cette prétention troublait les assemblées et aurait eu pour résultat de les discréditer aux yeux des patens.

Les premiers chrétiens en signe de fraternité se réunissaient à certains jours et prenaient leurs repas en commun. Ces agapes étaient suivies de la communion, et avaient pour but d'entretenir la charité parmi les fidèles, en faisant momentanément disparaître les inégalités sociales. Mais saint Paul avait à peine annoncé l'Evangile, que cette simplicité primitive avait dégénéré en excès de scandale. Corinthe, que cette simplicité primitive avait dégénéré en excès de scandale. Les riches n'avaient plus voulu se réunir avec les pauvres, et à côté de ceux-ci qui n'avaient pas de quoi subsister, ils s'accordaient des festins somptueux. Les uns s'enviaient pendant que les autres mouraient de faim.

Enfin, il s'était trouvé, parmi les nouveaux convertis, des esprits forts qui

attaquaient directement ce que saint Paul leur avait enseigné sur la résurrection des morts. Ils se récrièrent contre l'in vraisemblance d'une pareille doctrine, et demandèrent, de ce ton railleur qui allait si bien au génie grec, quel serait le caractère des ressuscités, et quel genre de vie ils méneraient dans ces lieux nouveaux ou sur cette terre nouvelle.

Outre ces abus qu'il s'agissait de réprimer, les Corinthiens avaient différentes questions à soumettre à l'Apôtre. Le christianisme avait introduit au sein de la famille et de la société un droit nouveau. Dans certaines familles, la femme était chrétienne, mais le mari ne l'était pas. Dans d'autres, c'était le contraire. Le maître se demandait quels étaient les droits de l'esclave, et l'esclave s'inquiétait aussi de ce qu'il devait à son maître. La législation juive était sur beaucoup de points en opposition avec les législations païennes. De là, un état perpétuel qui agitant les consciences les plus éclairées et les plus droites.

3. Cette situation de l'Eglise de Corinthe aurait demandé la présence de l'Apôtre. Certains novateurs supposaient qu'il ne reviendrait plus parmi les Corinthiens, et en profitaient pour répandre leurs mauvaises doctrines et envenimer les divisions. Saint Paul aurait désiré réparer tout à coup au milieu d'eux et leur imposer silence. Mais son ministère le retenait à Ephèse. Il avait le désir et le projet de retourner à Corinthe et d'y consolider l'œuvre qu'il avait commencée, mais il ne lui était pas possible d'exécuter immédiatement son dessein.

Pendant ce temps, il fallait combattre les abus qu'on venait de lui signaler et ne pas les laisser s'enraciner trop profondément. Il importait aussi de donner une prompt solution aux doutes dont on lui avait fait part. Une simple entrevue avec les députés des Corinthiens, une conversation ne pouvait suffire. S'ils étaient revenus avec des décisions purement orales, les fauteurs des controverses qui s'étaient élevés, en auraient pu contester l'exactitude et l'authenticité.

Du moment que l'Apôtre ne pouvait se rendre de sa personne parmi les Corinthiens, il fallait nécessairement qu'il leur écrivit pour que sa lettre servit de base aux instructions que devaient rapporter avec eux ceux qui l'avaient consulté. Telle fut l'origine et l'occasion de cette première Epître aux Corinthiens. L'Apôtre ne se proposa ici, pas plus que dans ses autres écrits, de donner un exposé complet de la doctrine chrétienne. Il avait fait maintes fois dans ses prédications, et c'était au moyen de la parole, plutôt que par l'écriture, que le règne de Dieu devait s'établir dans les âmes.

Dans la lettre qu'il adresse aux Corinthiens, il ne fait que confirmer d'une manière générale l'enseignement qu'il leur avait adressé de vive voix, et il reprend ensuite les abus qui s'étaient introduits parmi eux, les corrige avec son autorité d'apôtre, et établit pour les arrêter ou les prévenir des règlements comme il en avait le droit en sa qualité de fondateur et de chef de l'Eglise de Corinthe. Comme docteur, il résout les doutes qui lui sont soumis, distinguant avec beaucoup de soin les préceptes qui sont d'origine divine de ceux qui sont d'institution ecclésiastique.

4. Après un exorde insinuant dans lequel l'Apôtre souhaite à l'Eglise de Corinthe et aux autres Eglises d'Achaïe la paix et la grâce, et félicite tout particulièrement les Corinthiens des biens spirituels dont Dieu les a comblés, il attaque vivement le principe des divisions qui régnaient parmi eux. Il ne veut pas qu'il y ait parmi eux des partis différents, que les uns se disent à Paul, les autres à Apollo, ceux-ci à Céphas et ceux-là à Jésus-Christ. Ils ont tous été baptisés au nom de Jésus-Christ et ils ne doivent pas avoir d'autre maître. Les prédicateurs, qui leur ont été envoyés, n'ont pas dû leurs succès aux agréments et au mérite de leur éloquence, mais à la vertu de Dieu, et il n'y a pas d'autre gloire véritable que celle que l'on obtient en Jésus-Christ (ch. I.).

Il leur cite son exemple et leur rappelle qu'il n'est pas venu à eux avec les ressources de la sagesse mondaine. Au lieu d'avoir recours aux moyens persuasifs d'une éloquence tout humaine, il a fait profession de ne savoir, au milieu d'eux, que Jésus-Christ crucifié. Il a proportionné ses discours à leurs dispositions, et leur a découvert ce qu'il avait appris de la sagesse révélée comme il convenait de le faire devant des personnes qui ne font que d'entrer dans les voies nouvelles que l'Evangile a ouvertes au monde (ch. II.).



Le prédicateur n'est à ses yeux qu'un agriculteur qui plante et qui arrose; c'est à Dieu de donner la vie et l'accroissement. Il part de cette idée pour faire comprendre aux Corinthiens qu'ils sont insensés de se passionner pour un prédicateur plutôt que pour un autre, parce que le vrai fidèle ne doit voir dans celui qui l'enseigne qu'un instrument aux mains de la Providence, et renvoyer à Dieu les avantages qu'il retire de sa parole (ch. III).

Saint Paul en prend occasion de dire aux Corinthiens l'idée qu'ils doivent se faire des ministres de Jésus-Christ. Il fait une magnifique description du dévouement et du désintéressement que doit avoir un apôtre, et il oppose les persécutions et les souffrances qu'il endure à la vie comode et agréable que mément les Corinthiens et avec eux les faux apôtres qui ressemblent aux pasteurs mercenaires de l'Évangile (ch. IV).

Après s'être ainsi élevé avec force contre le schisme et ses causes, il les reprend de la conduite molle qu'ils ont tenue à l'égard de l'incestueux qui les déshonore. Son indignation lui inspire les paroles les plus énergiques et les plus eloquentes pour flétrir ce scandale, et dans l'intérêt de l'Église, il porte une sentence d'excommunication contre le coupable (ch. V).

Les procès, qui amenaient les chrétiens devant les infidèles, sont un désordre qui lui semble capable de compromettre l'honneur de l'Église aux yeux des païens eux-mêmes. Il le flétrit, et à la suite de l'injustice qui l'occasionne il lui tous les crimes qui ont envahi la société chrétienne. Le baptême avait effacé toutes ces fautes, mais la concupiscence a repris sa force, et l'on a vu revenir à sa suite une foule de crimes que des disciples du Christ ne devraient pas commettre. La fornication a reparu, et ce qu'il y avait de plus honteux, c'est que ceux qui s'y livraient prétendaient ne faire aucun mal. Voilà ce que l'Apôtre condamne en se plaçant au point de vue le plus élevé (ch. VI).

Cette question, qui regardait les mœurs, l'amène à traiter du mariage avec les infidèles, du divorce, de la virginité et de la virginité. Les Corinthiens l'avaient interrogé sur tous ces points, et il jette les bases du droit canon d'après les décisions qu'il rend comme apôtre et comme docteur (ch. VII).

Pour les viandes offertes aux idoles, il reconnaît en principe qu'il n'y a pas de mal à en manger. Puisque l'idole n'est rien, la viande qui lui a été consacrée n'est pas devenue mauvaise. Cependant il est des cas où manger de ces viandes serait participer au sacrifice même que l'on a offert à une fausse divinité, et alors il y aurait là de l'idolâtrie. Le chrétien ne peut pas ainsi apostasier sa foi. Même dans les circonstances où l'usage de ces viandes est permis, il veut que l'on évite le scandale et qu'on évite d'en manger plutôt que de s'exposer à blesser la conscience des faibles. Pour engager les fidèles à cet acte de charité, il se cite lui-même et il rappelle toutes les privations, toutes les fatigues qu'il s'est imposées pour rendre fécond son apostolat (ch. VIII et IX).

Il leur cite également l'exemple des Juifs, et il fait un rapprochement ingénieux entre l'état des Israélites dans le désert et l'état des chrétiens dans l'Église pour leur inspirer l'horreur du péché et les éloigner de tout ce qui peut les détourner de l'observation des commandements de Dieu (ch. X).

À l'occasion des agapes qui précédaient la communion, saint Paul rappelle l'institution de l'Eucharistie, et énumère les effets de la communion indigne. Il rend, dans cette circonstance, un témoignage si explicite de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, qu'on serait tenté, dit l'abbé Daras, de tenir la faute des Corinthiens qui nous a valu, de la bouche de l'Apôtre, une déclaration si nette et si positive (ch. XI).

En décrivant la diversité des dons spirituels que l'on remarquait alors parmi les fidèles, saint Paul nous les montre provenant tous du même Esprit, et à ce sujet il nous représente l'unité de l'Église sous le symbole du corps humain, qui, malgré la diversité de ses membres, n'en conserve pas moins son harmonie (ch. XII).

La charité étant le principe de cette unité, l'Apôtre en fait un magnifique éloge. Il la met au-dessus de toutes les autres vertus et en décrit les caractères avec une éloquence que jamais philosophe n'a égalee (ch. XIII).

Parmi les dons, il y en avait deux sur lesquels les Corinthiens n'étaient pas d'accord dans leur appréciation, c'était le don des langues et le don de prophétie. L'Apôtre les compare, donne la préférence à ce dernier, et règle l'usage que l'on doit faire de l'un et de l'autre dans les assemblées (ch. XIV).

Enfin, le chapitre XV est consacré à la défense du dogme de la résurrection des corps. L'Apôtre en montre la base dans la résurrection même de Jésus-Christ sur laquelle repose toute notre foi, et il répond aux objections, que les esprits forts se croyaient en droit de formuler contre cette croyance (ch. XV).

Le dernier chapitre renferme des avis et des recommandations et se termine par les salutations de l'Apôtre et des Églises au milieu desquelles il se trouvait (ch. XVI).

5. Saint Paul écrivit cette Épître à Ephèse. La plupart des manuscrits latins portent cette suscription, et elle est justifiée par ce que dit lui-même l'Apôtre qu'il restera dans cette ville jusqu'à la Pentecôte (xvi, 8, 9), et par la salutation qu'il envoie aux Corinthiens de la part de toutes les Églises d'Asie, dont Ephèse était la métropole (xvi, 19). Il les salue aussi de la part d'Aquilas et de Priscille qui se trouvaient alors à Ephèse, d'après le livre des Actes (xviii, 18, 19, 26).

La suscription grecque, qui porte que cette Épître fut écrite à Philippes, ne se lit ni dans le manuscrit alexandrin, ni dans le Grec et le Latin de Clermont, ni dans le Grec de Saint-Germain. Mais les commentateurs observent que cette leçon vicieuse est venue d'une interprétation erronée du chapitre xvi, 5. On a traduit par le présent le verbe que la Vulgate a traduit avec raison par le futur, et au lieu de dire *Macedonian pertransibo* on a lu *pertranso*. De là l'erreur.

Pour l'époque, il résulte des différentes indications fournies par saint Paul lui-même, qu'il composa cette Épître sur la fin de son séjour à Ephèse. Car, dans un endroit, il annonce le projet qu'il a de rester dans cette ville jusqu'à la Pentecôte (xvi, 5-8), et dans un autre, il paraît faire allusion à la fête de Pâques (v, 6-8). Il l'aurait donc composée quelques semaines avant de sortir de cette ville où il avait séjourné trois ans.

Or, d'après notre chronologie du livre des Actes, il quitta Ephèse l'an 57. C'est donc cette même année, vers le temps de Pâques, qu'il écrivit cette première Épître aux Corinthiens.

6. Personne n'en a jamais sérieusement contesté l'authenticité. La solution des questions pratiques qu'elle renferme fait qu'elle a été citée par saint Ignace, saint Clément, saint Polycarpe et tous les Pères apostoliques.

Les abus que l'Apôtre y combat touchant les uns au dogme, les autres à la morale, les autres à la discipline, il arrive que cette Épître réunit également ces trois caractères : qu'elle est dogmatique, morale et disciplinaire.

Au point de vue du dogme, on y trouve traitées, avec une merveilleuse profondeur, la constitution de l'Église et son unité, l'indissolubilité du mariage, la perfection des vœux sur lesquels repose la vie religieuse, le dogme de la présence réelle dans l'Eucharistie envisagée par l'Apôtre comme sacrement et comme sacrifice, l'indignité de la communion sacrilège, et la croyance à la résurrection des morts fondée sur la résurrection de Jésus-Christ. Saint Paul ne se contente pas de nous faire voir dans l'Écriture la base de tous ces dogmes, mais il suggère au théologien les raisons naturelles qui les appuient, et il réfute victorieusement les objections de l'incrédulité.

Sous le rapport moral, l'Apôtre nous montre, dans l'observation de la loi évangélique, le principe de toute perfection. Les crimes des Corinthiens lui fournissent l'occasion de flétrir la fornication, l'inceste, l'adultère et toutes les fautes qui font le malheur des individus, de la famille et de la société. En parlant des dons extraordinaires que recevaient alors les chrétiens, tout en rendant hommage à ces faveurs de l'Esprit-Saint, il sait mettre au-dessus de tout la vertu qui doit être, de tous les temps et de tous les pays, la charité, l'amour du prochain qui est le fondement de la véritable morale. Il rappelle ce principe qu'il a déjà développé dans son Épître aux Romains, c'est que l'homme ne doit jamais agir contre sa conscience, et qu'il faut respecteur en matière indifférente les scrupules des faibles, parce que l'on doit toujours mettre en première ligne le respect du prochain.

Ce qui regarde les mariages, l'usage des viandes consacrées aux idoles, la manière dont on devait se présenter ou se tenir dans les assemblées, si les femmes devaient y être voilées et si elles avaient le droit d'y prendre la parole; toutes ces questions étaient des points de discipline que l'Apôtre règle dans



l'intérêt de l'ordre et de la paix générale. Les règlements qu'il fait à ce sujet nous montrent l'Église en possession de son droit législatif et judiciaire dès le commencement. Il porte une sentence d'excommunication contre l'incestueux qu'on lui a dénoncé, et détermine l'usage que les évêques préposés aux autres Églises doivent faire de ce pouvoir, pour préserver la communauté dont ils sont les chefs, de la contagion du mal.

Ainsi, d'après cette Épître, c'est à l'Église qu'il appartient de dirimer les controverses qui peuvent s'élever parmi les fidèles. Elle a ses tribunaux, et c'est devant ses juges qu'ils doivent porter leurs différends. Saint Paul règle les causes matrimoniales, et prononce sur les empêchements prohibitifs ou dirimants. Il donne des règlements relatifs aux assemblées, mais il annonce en même temps que les lois qu'il promulgue ne sont que des généralités qu'il se propose d'étendre et de compléter lorsqu'il sera parmi eux.

Par conséquent, pour lui l'Église est un organisme vivant, rempli de l'Esprit de Dieu, et qui manifeste par ses chefs ses décisions et ses lois. Absolue et immuable quand il s'agit des dogmes, elle sait se prêter aux modifications qu'exigent les circonstances de temps et de lieu, quand elle est appelée à faire l'application de ses lois disciplinaires. C'est ce qui lui permet de se mettre toujours en harmonie avec les mœurs et les usages des populations qu'elle doit instruire et diriger.

## PREMIÈRE ÉPÎTRE

DE SAINT PAUL AUX CORINTHIENS.

## CHAPITRE PREMIER.

Introduction. Division parmi les Corinthiens. De l'unité du baptême. Caractère de la prédication.

4. Paulus vocatus Apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, et Sosthenes frater.  
2. Ecclesiam Dei, quæ est Corinthi, sanctificatis in Christo Jesu, vocatis sanctis, cum omnibus qui invocant nomen Domini nostri Jesu Christi, in omni loco ipsorum, et nostro.

3. Gratia vobis, et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

4. Gratias ago Deo meo semper pro vobis in gratia Dei, quæ data est vobis in Christo Jesu :

5. Quod in omnibus divites facti estis in illo, in omni verbo et in omni scientia ;

6. Sicut testimonium Christi confirmatum est in vobis ;

1. Paul, apôtre de Jésus-Christ, par la vocation et la volonté de Dieu, et Sosthènes son frère,

2. A l'Église de Dieu qui est à Corinthe, aux fidèles qui ont été sanctifiés par la foi en Jésus-Christ, et qu'il a appelés pour être saints, et à tous ceux qui, en quelque lieu que ce soit, invoquent le nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui est leur Seigneur comme le nôtre.

3. Dieu notre Père, et Jésus-Christ Notre Seigneur, vous donnent la grâce et la paix.

4. Je rends pour vous à mon Dieu, des actions de grâces continues, à cause de la grâce de Dieu, qui vous a été donnée en Jésus-Christ.

5. Que vous avez été comblés en lui de toutes sortes de richesses qui regardent le don de la parole et de la science,

6. Le témoignage qu'on vous a rendu de Jésus-Christ ayant été ainsi confirmé parmi vous ;

CAP. I. — Paulus. On peut diviser ce chapitre en trois parties : 1<sup>o</sup> Le Prologue ou Introduction générale (1-9). 2<sup>o</sup> L'Apôtre a appris que les Corinthiens étaient divisés, et il les coadjure de mettre fin à ces divisions. Il en recherche les causes. La première, c'est qu'ils ont été baptisés par divers ministres. Les uns sont pour Paul, les autres pour Apollo, celui-ci pour Céphas, celui-là pour Jésus-Christ. Il n'y a qu'un baptême, et le Christ ne peut être divisé (10-17). 3<sup>o</sup> La prédication est encore une source de division, car les uns préfèrent tel prédicateur, et les autres tel autre. Le prédicateur n'est rien, les effets de la prédication ne tiennent pas à l'éloquence de celui qui prêche, mais à la vertu de Jésus-Christ (18-31). — Sosthenes frater. L'opinion de Menochius sur Sosthenes n'est qu'une conjecture que les commentateurs modernes rejettent, parce qu'elle n'est appuyée d'aucune preuve. Il est certain que c'était un personnage d'une grande autorité aux yeux des Corinthiens. L'Apôtre ne le cite que pour faire voir qu'il est de son sentiment, et par conséquent donner plus de poids à sa parole.

2. In omni loco ipsorum. Des copies de cette lettre devaient être adressées à toutes les Églises de l'Asie qui dépendaient de celle de Corinthe, leur métropole. L'Apôtre désigne ces lieux comme des pays qui lui appartenaient; et nostro, à cause de l'unité de l'Église et de la juridiction qu'il avait sur ces contrées comme chef et fondateur de l'Église de Corinthe.

6. Confirmatum est in vobis. Ces dons que vous avez reçus, ajoute la paraphrase, étaient

CAP. I. — 1. Vocatus apostolus. Vide dicta Rom., c. 1, n. 1. — Per voluntatem Dei. Jussu, decreto et beneficiis Dei. — Et Sosthenes frater. Erat hic princeps synagogæ Corinthi, convocans ad Christum a Paulo, pro fide coram Gallione proconsule antea victoratus, Actuum, c. 18, n. 17, ac post mortem relatus inter sanctos, 28 novembris. — Fratior. Supra non semel monui sanctos fideles non tempore fratres appellari solitos. Porro Sosthenem secum conjunxit, non quasi Sosthenes auctor sit Epistolæ, ut Paulus; sed ut virti nomen apud suos faceret fidem et intelligent Corinthi quidquid hæc Epistolæ continetur non modo esse ex Pauli sententia, sed etiam Sosthenis.

2. Sanctificatis in Christo Jesu. Qui per baptismum lastrati, veram a Christo sanctitatem et gratiam perciperunt. — Vocatis sanctis. Vocatis ad sanctitatem.

3. Gratia vobis. Multiplicatur.

4. In gratia Dei, quæ data est vobis. Propter gratiam Dei. Nomen gratiæ complectitur omnino donum gratiarum ordinatum ad salutem, vel propriam habentis, vel communem fideliùm. — In Christo Jesu. Per Christum Jesum. Nullum enim bonum salutare datur a Deo hominibus, nisi per meritum Christi.

5. Divites facti estis in illo, in omni verbo, et in omni scientia. Gratias ago Deo, quod vobis omnino deditur gratiarum ordinatum et doctrinam evangelicam, et quæque sensum et intelligentiam. — In illo. Per illum, scilicet Christum. — In omni verbo. Potest accipi non de verbo predicacionis auditu, sed de facultate alios juvandi per verbi predicacionem.

6. Sicut. Καθὼς, quod hoc loco idem significat quod διὸς, propter quæ, vel quibus rebus,